

443858

NOTE BIO COM(79)233 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M BURGHARDT DG I ET A M LECOMTE, DG
VIII

OBJET : REUNION DE LA COMMISSION DU 11 JUILLET 1979

1. ASEAN

LA COMMISSION A DECIDE DE PROPOSER AU CONSEIL L'OUVERTURE DE
NEGOCIATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE COOPERATION
COMMERCIALE ET ECONOMIQUE AVEC LES CINQ PAYS MEMBRES DE
L'ASEAN - ASSOCIATION OF SOUTH EAST ASIAN NATIONS (INDONESIE,
MALAYSIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THIALANDE). C'EST LA
PREMIERE FOIS QU'UN TEL ACCORD EST ENVISAGE AVEC UN GROUPE
REGIONAL DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, NON-ASSOCIES. LA
COMMISSION A DEJA EU DES CONVERSATIONS EXPLORATOIRES AVEC LES
3. ~~GOUVERNEMENTS INTERESSES A LA SUITE DE LA RENCONTRE MINIS-~~
TERIELLE ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'ASEAN EN NOVEMBRE DERNIER.
LA NOTE P-84 CONTIENT UN RESUME DU CONTENU DE L'ACCORD AINSI
QUE L'HISTORIQUE DES RELATIONS CE-ASEAN. L'UN DES ELEMENTS LES
PLUS INTERESSANTS DE CET ACCORD EST L'IMPORTANCE ACCORDEE A LA
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LA REGION. JE VOUS RAPPELLE
A CE SUJET LES CONFERENCES SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE
ORGANISEES PAR LA COMMISSION AVEC LE CONCOURS DES PRINCIPAUX
BANQUES EUROPEENNES A DJAKARTA EN FEVRIER DERNIER ET A
BRUXELLES EN AVRIL 1977.

////

NNNN

PERLOT ~~UNCLASSIFIED~~ B 1/23 2574 12.7.79

~~UNCLASSIFIED~~
ENZO PERLOT
Perlot

2. NEGOCIATIONS D'ADHESION ESPAGNE (CHEVALLARD)

LA COMMISSION A ADOPTE LES DEUX PREMIERES COMMUNICATIONS AU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LES NEGOCIATIONS D'ADHESION DE L'ESPAGNE.

CES DEUX COMMUNICATIONS CONCERNENT LA FISCALITE ET LES ASPECTS INDUSTRIELS DE L'UNION DOUANIERE. ELLES DEGAGENT DES ORIENTATIONS DEVANT PERMETTRE AU CONSEIL DES PREMIERS ECHANGES DE VUE EN LA MATIERE AVEC L'ESPAGNE AFIN DE RAPPROCHER LES POSITIONS RESPECTIVES.

JE VOUS SIGNALERAI PAR AILLEURS QUE LE MINISTRE CALVO SOTELO SERA AUJOURD'HUI A BRUXELLES OU IL AURA DES ENTRETIENS AVEC LE VICE PRESIDENT NATALI.

3. REFUGIES DANS LE SUD EST ASIATIQUE (FERRATON)

LA COMMUNAUTE A ETE INVITEE PAR M. WALDHEIM A PARTICIPER A LA CONFERENCE SUR LES REFUGIES QUI SE TIENDRA A GENEVE LES 20 ET 21 JUILLET. ELLE Y SERA REPRESENTEE PAR LE CONSEIL ET PAR LA COMMISSION.

EN VUE DE PREPARER LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE A CETTE CONFERENCE LA COMMISSION A EU HIER UN PREMIER DEBAT D'ORIENTATION. CETTE PREPARATION SE POURSUIVRA A LA FOIS DANS LE CADRE DU CONSEIL ET DANS CELUI DE LA COOPERATION POLITIQUE.

4. CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PECHE A LA BALEINE (VAN DER PAS)

LA COMMISSION A DECIDE DE DEMANDER AU CONSEIL UN MANDAT DE NEGOCIATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PECHE A LA BALEINE.

QUATRE ETATS MEMBRES, LE DANEMARK, LA FRANCE, LES PAYS-BAS ET LE ROYAUME-UNI, FONT PARTIE DE LA CONVENTION ACTUELLE QUI DATE DE 1946. LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE N'EST PAS MEMBRE DE LA CONVENTION ET NE PARTICIPE, PAR CONSEQUENT, PAS AUX DISCUSSIONS ACTUELLES SUR LA PECHE A LA BALEINE.

LA COMMISSION ESTIME CEPENDANT QUE LES NEGOCIATIONS SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELEVANT DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE TANT DU POINT DE VUE DE LA PECHE QUE DE CELUI DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

A SON AVIS, LA MEILLEURE MANIERE DE SERVIR LES INTERETS DE LA COMMUNAUTE SERAIT D'ASSURER L'ELABORATION D'UNE APPROCHE COMMUNE ET LA PARTICIPATION AUX NEGOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE.

SELON LA COMMISSION, L'OBJECTIF DE LA COMMUNAUTE DEVRAIT ETRE D'ETENDRE ET DE RENFORCER LA CONSERVATION DE LA BALEINE ET D'INTERDIRE, SI NECESSAIRE, LA CAPTURE D'ESPACES MENACEES TOUT EN TENANT COMPTE DES INTERETS VITAUX DES POPULATIONS COTIERES QUI DEPENDENT LARGEMENT DE CETTE ACTIVITE DE PECHE.

5. PATRIMOINES (VAN ENK)

LA COMMISSION S'EST MISE D'ACCORD SUR LES GRANDES LIGNES D'UN LIVRE VERT SUR LA PARTICIPATION DES SALARIES A LA FORMATION DES PATRIMOINES. CE LIVRE VERT, DESTINE A SUSCITER UNE DISCUSSION DANS LES MILIEUX INTERESSES, COMPORTE UN EXAMEN DES OBJECTIFS LES PRINCIPAUX PROBLEMES ET LE CHOIX FONDAMENTAUX IMPLIQUES DANS LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DES PATRIMOINES, AINSI QU'UN INVENTAIRE DES DIFFERENTS SYSTEMES APPLIQUES OU ENVISAGES EN LA MATIERE DANS LES ETATS MEMBRES. LE LIVRE VERT NE DEGAGEANT PAS DE PROPOSITIONS FORMELLES, LA COMMISSION Y PRESENTE QUELQUES ORIENTATIONS QUI POURRAIENT CONSTITUER UN CADRE D'ENSEMBLE POUR UNE POLITIQUE PLUS DYNAMIQUE ET PLUS COHERENTE DANS L'AVENIR. LE DOSSIER EST RENVOYE AUX CHEFS DE CABINET ET AUX SERVICES POUR UNE DERNIERE MISE AU POINT. DANS QUELQUES JOURS, IL SERA ENVOYE AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL.

////

6. RELATIONS FINANCIERES ENTRE LES ETATS MEMBRES ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES (WILLY HELIN)

LA COMMISSION, CONFORMEMENT A CE QUI EST PREVU DANS SON PROGRAMME POUR L'ANNEE 1979, SOUHAITE METTRE AU POINT UNE DIRECTIVE POUR ABOUTIR A UNE MEILLEURE TRANSPARENCE DANS LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LES ETATS MEMBRES ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES.

M. VOUEL A PRESENTE LES GRANDES ORIENTATIONS EN LA MATIERE QUI DEVRAIENT ETRE FORMELLEMENT APPROUVEES A L'OCCASION DE LA REUNION DE LA COMMISSION DU 25 JUILLET.

IL NE S'AGIT PAS EN EFFET POUR L'INSTANT D'ADOPTER DEFINITIVEMENT LE CONTENU DE LA DIRECTIVE : ETANT DONNE L'IMPORTANCE ET LA COMPLEXITE DU PROBLEME LA COMMISSION VEUT PROCEDER ENCORE A DES CONSULTATIONS AVEC LES ETATS MEMBRES, LE PARLEMENT ET LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL.

RAPPELONS QUE LE PARLEMENT EUROPEEN AVAIT EN OCTOBRE 78 SOULIGNE DANS UNE RESOLUTION LA NECESSITE D'ASSURER UNE EGALISATION TOTALE DES CONDITIONS DE CONCURRENCE ENTRE LES ENTREPRISES PRIVEES ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES.

LA DECISION FINALE DE LA COMMISSION INTERVIENDRA DES LORS APRES CES CONSULTATIONS, AVANT LA FIN DE L'ANNEE.

VEUILLEZ LIRE DANS LE TROISIEME PARAGRAPHE: "LA COMMISSION VEUT PROCEDER ENCORE A DES CONSULTATIONS NOTAMMENT"

AMITIES,

E. PERLOT COMEUR

15H30

NNNN